



Après un accident du travail

Par **caty36300**, le **22/09/2014** à **11:02**

bonjour, j'ai eu un accident du travail le 27/04/13 double fracture du radius, 3 broches et depuis 16 mois j'ai de l'algodystrophie, impossible de me servir de mes doigts ainsi que de mon poignet, mon médecin traitant ma dit que le prochain arrêt de travail serait consolidation avec séquelles, je suis depuis 21 ans dans la même entreprise et je voudrais savoir mes droits si l'entreprise me licencie . pour savoir, ce que je vais toucher par mois, car l'avenir me fais peur. En vous remerciant

Par **moisse**, le **25/09/2014** à **09:48**

Bonjour,

Vous devez contacter le médecin du travail dans le cadre d'une pré-visite de reprise (donc pendant votre arrêt de travail) pour évaluer votre aptitude future au poste de travail.

Vous devez prévenir votre employeur de votre reprise pour que celui-ci organise le jour dit ou au plus tôt après reprise la visite médicale.

Pour l'instant vous ne pouvez rien faire de plus et ne savez pas si vous serez inapte, apte partiel ou apte, quelles sont les possibilités de reclassement, de formation...